

ABONNEMENTS:

Un an (Suisse) Fr. 4. —
Six mois » » 2. 50
Trois mois » » 1. 10
Etranger: Port en sus

AVLC BULLETIN OFFICIEL:

Un an . . . Fr. 5. 50
Six mois . . . » 3. 50
Trois mois . . . » 2. —

NOUVELLISTE

VALAISAN

ANNONCES:

La ligne ou son espace
Valais 15 cent. — Suisse 20 cent.
Etranger 30 cent.
Réclames: 50 cent. la ligne.
Minimum p^r une annonce 75 cent.
Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par l'agence de publicité Haenstein & Vogler, Sion, Lausanne, Montreux, Genève, Fribourg, etc. et au Bureau du Journal.
Rédaction, Administration, Bureau du Journal
ST-MAURICE
Téléphone — Téléphone

Journal du Matin, paraissant à ST-MAURICE, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI

L'Horizon Rouge

Il n'y a pas à dire, c'est un gros événement que l'entrée en bloc de 30 socialistes au Conseil communal de Lausanne, 30 socialistes qui se trouvent par-dessus le marché les premiers élus de la capitale vaudoise.

Et si la liste Naine eût contenu cinquante-cinq ou soixante noms, elle triomphait entière avec la même facilité. L'eau va à la rivière.

C'était, alors, une majorité socialiste installée à l'Hôtel-de-Ville de la Place de la Palud.

Certes, si libéraux et radicaux font la paix et cessent leur bulletin de vote, ils restent incontestablement les maîtres de la situation, puisqu'ils disposent de soixante-dix voix, mais ils devront quand même compter avec une minorité active et intelligente qui saura, selon les besoins, faire claquer le fouet ou mettre du gravier dans les vieux rouages administratifs.

Et vous verrez les socialistes opérer d'autres trouées encore sur le territoire suisse, à la grande stupéfaction et au profond ébahissement des partis historiques.

On sait, du reste, que nous ne partageons pas à l'égard du mouvement ouvrier, même politique, les préventions et les haines de certains chefs des partis bourgeois.

Il y a autre chose que la hache, la lourde hache des révolutions, dans les mains socialistes et c'est un mensonge ridicule d'accuser l'extrême-gauche de ne viser qu'à la bourse.

Le peuple se rend aujourd'hui compte qu'il a été trompé.

Aussi, est-ce vainement, pour rester en Suisse romande, que dans le canton de Neuchâtel, lors des élections au Conseil national, à Lausanne, dimanche et jeudi dernier, sur le terrain communal, que l'on a essayé de galvaniser les populations en montrant le drapeau rouge.

Les cris ont sonné faux. Les appels au suffrage universel n'ont pas eu d'écho.

Personne n'a répondu. Les électeurs ne s'émeuvent plus de mots et de phrases creuses.

Au fond, ils ne sont pas du tout mécontents de l'opposition de Naine au Conseil national où il est à peu près le seul à dire toute sa pensée, et les Lausannois ont estimé que cette voix ne serait pas de trop, non plus, dans leur vieil Hôtel-de-Ville.

Au lendemain des séances du Conseil national où le parti socialiste avait fait entendre ses revendications, les journaux quotidiens blaguaient ironiquement l'éloquence de Naine, s'amusaient d'un programme qui leur paraissait irréalisable et, finalement, allaient tranquillement se coucher, avec la conviction qu'ils venaient de sauver le capital et le pays.

La masse de la population pensait autrement.

Certes, elle est loin de partager les doctrines socialistes, mais, encore une fois, elle veut des voix indépendantes dans les Conseils de la nation, et elle ne serait pas fâchée, non plus, de voir aboutir certaines réformes sociales et certaines lois de protection ouvrières.

Car, enfin, soyons loyaux. Institution des prud'hommes, lois sur les fabriques et l'emploi des mineurs, ques-

tions des heures de travail et de salaire, de repos hebdomadaire et de liberté individuelle, tout cela a été défendu, avec beaucoup de courage par les Socialistes qui ont imposé leurs convictions, au suffrage universel et aux Chambres.

Au début du mouvement ouvrier, on ne voulait voir à l'horizon que la couleur rouge des doctrines subversives. Seule, une aile importante du parti conservateur, comprenait la justesse de plusieurs revendications et, à son tour, réclamait un programme social. Aujourd'hui, tout le monde est à peu près unanime à reconnaître l'excellence d'un grand nombre d'institutions qui passaient, jadis, pour l'abomination de la désolation.

Que conclure? Qu'il ne suffit pas, après des élections malheureuses, de se renvoyer les responsabilités, comme l'ont fait, cette semaine, la *Gazette de Lausanne* et la *Revue*, mais qu'il est de toute nécessité de baser une politique sérieuse sur des principes établis.

Il ne faut pas, un jour, louer la révolution au Portugal et crier, ensuite, au danger de cette même révolution, parce qu'on se trouve en face d'une candidature socialiste. Il ne faut pas vilipender le conservatisme, à Fribourg, et lui dresser un piédestal à Lausanne. Le peuple ne comprend rien à ces flagrantes contradictions et, désorienté, prêt à l'action tout de même, il va vers ce, qui est « nouveau ».

D'autre part, une autorité législative, prudente, sage, avisée ne rejettera pas, sans examen, une motion sociale, si audacieuse soit-elle; elle risquerait de commettre une injustice et de donner des armes à ses adversaires. L'Encyclopédie *Rerum novarum* du grand Léon XIII est, au reste, pour nous, catholiques, et pour ceux qui ne le sont pas, également, une étoile qui n'égare pas.

Ch. SAINT-MAURICE.

ECHOS DE PARTOUT

Chez les commis aux C. F. F. — La Société suisse des commis aux C. F. F. a tenu son assemblée générale à Olten. Plus de cinq cents commis y assistaient. Le comité central a donné connaissance du projet du règlement sur l'uniforme élaboré par la direction générale des C. F. F. Constatant que le nouveau règlement est insuffisant et ne donne pas satisfaction aux demandes présentées, l'assemblée a adopté à l'unanimité et sans discussion la proposition du comité central tendant à faire une nouvelle démarche auprès de la direction générale afin d'obtenir l'uniforme complet pour tous les commis de gare. M. Duby, secrétaire général des associations suisses du personnel, a ensuite donné des renseignements sur certaines questions professionnelles. Après la discussion générale qui a suivi cet exposé, l'assistance a chanté l'« Hymne national » puis la séance a été levée, ce qui a permis aux sociétaires allemands et romands de fraterniser un instant en attendant les trains qui devaient les ramener dans leurs foyers.

Mariage américain. — Le mariage de miss Jessie Wilson, fille du président des Etats-Unis, avec M. Francis B. Sayre est l'événement mondain du jour. Il y a, cependant, un détail extraordinaire. Miss Jessie est la treizième jeune fille qui se marie dans la Maison Blanche depuis la fondation de la République des Etats-Unis. Mais miss Wilson, pour prouver qu'elle n'est pas du tout superstitieuse et son père non plus, a exprimé le désir que son mariage fût célébré le treizième jour du mois.

Son amie, Mme Josephus Daniels, la femme du secrétaire d'Etat pour la marine, a donné, l'autre jour, un déjeuner en l'honneur

de la future mariée. Et miss Jessie a accepté la proposition que lui fit Mme Daniels, que le nombre treize marquât cette fête intime. Il y eut treize invités, treize lampes électriques à table et treize maîtres d'hôtel. Du reste, M. Wilson considère le nombre 13 comme d'un heureux augure pour lui. C'est en 1913 qu'il fut élu Président, son nom est composé de treize lettres (Woodrow Wilson), etc., etc.

Le gâteau de noces préparé pour ce mariage est monumental. Il pèse 135 livres et porte au sommet un vase de superbes orchidées blanches. Il a coûté 2,500 francs. Il sera partagé en deux mille morceaux enfermés dans de jolies boîtes, qui selon la coutume seront placées sous l'oreiller de deux mille jeunes filles américaines.

La joyeuse centenaire. — On a fêté, avant-hier, dans la commune des Châtelets, aux environs de Dreux (Eure-et-Loir), une bien aimable centenaire, Mme Joséphine Bertrand, veuve Lefèvre.

Elle n'a jamais quitté le pays, où elle est née en 1813. Elle était blanchisseuse et lingère, et gagna sa vie en travaillant jusqu'à quatre-vingts ans. Il n'est « jeunesse » plus joyeuse que cette ancienne. Elle marche sans béquilles et mange bien. Elle fait tenir, dans sa gaieté, le secret de sa longue existence. « Je ne me suis jamais ennuyée », dit-elle. C'est une remarque qui a son prix: on n'a jamais vu de centenaire pessimiste.

Grand-messe, banquet, dîner de famille, tel fut le centième beau jour de cette belle vie! Et, au dessert, la centenaire y alla de son couplet. « Faut chanter, mes enfants, ça conserve!... » Mais les jeunes se turent: ils ne savent plus de chansons!

Nouvelles lignes téléphoniques. — Le développement des téléphones continue sa marche ascensionnelle; le nombre des abonnés s'est accru en 1912 de 4769 et les anciens abonnés se sont servis plus fréquemment du téléphone, de sorte qu'il y a eu aussi accroissement des conversations interurbaines, dont le nombre s'est élevé à 1.237.054. Ce développement met l'administration dans la nécessité de multiplier ses lignes.

Pour 1914 est prévue l'installation de nouveaux fils sur les lignes suivantes: Lausanne-Genève V; Lausanne-Payerne II; Lausanne-Bâle II; Lausanne-Zürich III; Neuchâtel-Fleurier II; Berne-Saint-Gall II; Berne-Zürich IV; Bâle-Lucerne III; Bâle-Mulhouse III; Genève-Lyon III; Zurich-Munich II, etc. En plus, toute une série de lignes régionales. La dépense totale prévue s'élève à fr. 1.866.000.

Est prévue en outre la construction de nouvelles lignes, au nombre d'une dizaine, entre autres les suivantes: Lucens-Granges; Olten-Lucerne; Genève-Thonon; Zurich-Francfort; Zurich-Innsbruck; Locarno-Domodossola; Locarno-Intra. La dépense pour l'établissement de ces nouvelles lignes est évaluée à fr. 387.000.

Les bons agriculteurs. — Pour avoir tenu pendant dix ans leurs comptes d'une façon impeccable et les avoir soumis au contrôle du Secrétariat suisse des Paysans, treize agriculteurs ont reçu, en récompense de leurs services et de leur persévérance, le don d'honneur destiné aux comptables tenant pendant dix ans les comptes de leur exploitation (une cruche à vin en cristal avec dédicace gravée sur argent.)

Au nombre des agriculteurs ainsi récompensés se trouvent MM. Henri Grand, Lonay, et Louis Jaquière, Démoret.

Simple réflexion. — Se sacrifier, c'est obéir à ce qu'il y a de meilleur en soi.

Curiosité. — Les cloches sonnaient déjà à la petite église de Gunzgen (près Olten) pour une bénédiction nuptiale; la fiancée, Mlle Bertha Wagner, s'appretait à monter en voiture pour se rendre au temple avec son fiancé, lorsque subitement elle tomba morte sur la route.

Pensée. — Le vieillard blâme les sentiments du jeune homme parce qu'il oublie qu'il a été jeune: un fils qui serait exactement ce qu'était son père à son âge ne parviendrait même pas à le satisfaire.

Mot de la fin. — Dialogues du jour: — Alors, ce bon Gustave se marie? — Oui, il fait même un beau mariage. Il entre dans une très bonne famille, la plus vieille famille de Rouen.

— Vraiment?
— Comme je vous le dis. Songez, le père de sa femme a quatre-vingt-douze ans et la mère quatre-vingt-sept.

Grains de bon sens

Christianisme et socialisme

On nous écrit:

Depuis quarante ans, nous assistons à un déclin des doctrines individualistes. Des deux grandes formes de la solidarité, le christianisme et le socialisme, quelle est celle qui l'emportera?

Sans doute, il y a quelques analogies entre le christianisme et le socialisme, mais elles ne sont qu'apparentes, en dépit des textes des saints Pères, qu'on nous oppose parfois et qui montrent une défiance à l'égard du capitalisme presque égale à celle que montre le socialisme contemporain.

Tout ce qu'il peut y avoir de bon et de généreux dans les aspirations socialistes n'est que la « laïcisation » du christianisme et cette laïcisation est fondée sur la méconnaissance de la nature humaine.

Les idées d'égalité, de fraternité, de liberté dont se réclame le socialisme, ne sont ni fondées en nature, ni justifiées en raison.

La nature nous donne de perpétuelles leçons d'inégalité.

Est-ce que nous avons tous la même beauté, la même intelligence, la même adresse? Nous ne sommes égaux ni dans la fortune, ni dans la souffrance. Nous ne sommes égaux en rien, si ce n'est en ceci que nous sommes capables de mérite ou de démerite, parce que nous avons une âme qui doit continuer son existence dans un monde ultérieur.

La fraternité non plus n'est pas dans la nature.

Si nous ne sommes pas chrétiens, nous sentons-nous les frères des nègres et des Chinois? Nous n'arriverons à l'idée de fraternité qu'en nous souvenant de notre commune origine en Dieu, notre Père.

La liberté ne serait pas un droit si elle n'était un devoir; et il nous faut être libres, parce que nous sommes responsables de nos actes, susceptibles de mérite et de vertu.

Les grandes idées de liberté, d'égalité, de fraternité, qui n'ont de sens que sous le jour et la lumière du christianisme, le socialisme a essayé de les détacher de leur origine, de leur donner une origine propre et indépendante, de les transplanter, en un mot, dans un sol qui n'était pas fait pour elles. Rien d'étonnant si la plante s'est un peu dénaturée.

Le christianisme seul donne une réalité et un sens à ces idées en les fondant sur la morale et en leur découvrant une réalité divine dans l'égalité du mérite et du mérite dans la fraternité chrétienne qui corrige les répulsions naturelles et dans la liberté de se déterminer. L'existence de Dieu est donc la condition nécessaire de ces biens. Et le socialisme, en en biffant la notion, ramène la liberté, l'égalité et la fraternité humaines à la liberté du bœuf, à la fraternité des arbres entre eux, à l'égalité des montagnes et des cailloux.

Aucun progrès ne règlera jamais les rapports des hommes, des sexes ou des peuples entre eux. Le progrès ne se réalisera jamais par brusques révolutions, mais seulement lentement, successivement, en quelque sorte infiniment.

La science n'est pas capable de résoudre l'énigme de nos destinées en ce monde, et c'est une erreur de croire qu'elle s'est consacrée à augmenter le bonheur de l'humanité. Il lui est indifférent de soulager l'humanité ou d'accroître

ses maux. Elle ne veut qu'accroître les lumières de l'homme et sa puissance sur la nature.

La question sociale, pour le chrétien, est une question morale. Elle consiste à réformer, à purifier, à rectifier les mœurs et les cœurs avant tout.

Le socialisme se fonde sur l'idée que la vie matérielle est le seul objet de l'homme. Le christianisme, au contraire, nous enseigne que la vie n'a pas son objet en elle-même et qu'elle ne nous a été donnée qu'en vue de notre salut.

Le christianisme est venu faire entendre pour la première fois dans le monde que chacun de nous a le droit de ne pas être traité comme une bête de somme, mais comme un égal à ses semblables, et d'exiger de la société qu'elle lui assure le moyen de travailler à son propre perfectionnement.

Telles sont les deux doctrines en présence. Qu'advient-il de la lutte engagée entre elles? On peut observer un mouvement continu, dont l'objet est de refouler l'individualisme en montrant combien l'individu est peu de chose dans la société.

Ce mouvement de recul a préparé l'avènement du socialisme; mais il favorise aussi un réveil du christianisme. Un israélite allemand ne disait-il pas naguère que le socialisme, étant impraticable, nous ramènerait promptement au christianisme du moyen âge?

LES ÉVÉNEMENTS

Les événements du Mexique

Le Chaos

La situation apparaît de plus en plus confuse. On s'est abstenu de publier le discours prononcé samedi par le général Huerta; on sait seulement que le Congrès lui a confirmé sa confiance. Hier, enfin, après l'appel des noms, le président a réclamé que le quorum n'était pas atteint, ce qui n'a entraîné aucune protestation.

Le Congrès s'est ensuite ajourné à aujourd'hui.

D'aucuns voient dans cet ajournement le dessein de mettre fin au Congrès; en effet, selon la loi, trois ajournements successifs par suite de manque de quorum entraînent automatiquement la dissolution de la Chambre.

Quant aux Etats-Unis, ils semblent de plus en plus embarrassés.

M. Wilson et M. Bryan déclarent dénués de tout fondement les bruits répandus à Mexico et d'après lesquels le gouvernement américain se préparerait à reconnaître le général Huerta.

D'autre part, M. Bryan dément formellement la nouvelle d'après laquelle les Etats-Unis auraient protesté contre l'envoi de cuirassés britanniques dans les eaux du Mexique.

Il fait appel au patriotisme des journaliers, afin qu'ils ne publient rien qui soit contraire au maintien des bonnes relations internationales, surtout quand il s'agit des actes de fonctionnaires de l'Etat.

Les réformes en Arménie et le projet russo-allemand

Le conseil des ministres turcs a examiné aujourd'hui le projet de réformes russo-allemand en Arménie.

La Russie et l'Allemagne ont consenti à la Sublime-Porte d'engager des inspecteurs généraux étrangers. Sur le refus de la Sublime-Porte, ces mêmes puissances ont demandé la nomination d'un sous-inspecteur général ottoman avec deux conseillers adjoints nommés par les puissances, et qui recevraient une mission de contrôle. Cette proposition a été repoussée.

Les relations serbo-bulgares

M. Ghenadief, parlant à la *Neue Frei Presse*, au sujet de la reprise des relations diplomatiques serbo-bulgares, a dit-on, du côté serbe, commis deux inexactitudes : la première concernant l'échange des prisonniers de guerre, et la seconde au sujet des communications des chemins de fer serbo-bulgares.

Suivant la version serbe, les prisonniers de guerre furent remis à la Bulgarie, même ceux qui étaient pris comme comitadjis. Cependant les Bulgares gardèrent prisonniers de guerre des Serbes en grand nombre, sous prétexte qu'un sous-lieutenant et quarante comitadjis, que les Bulgares appellent « volontaires », sont gardés à Monastir. Or, dans cette ville, il y a le sous-lieutenant Popof et douze comitadjis nés dans les provinces serbes et inculpés de révolte armée contre l'autorité.

Le gouvernement serbe a déclaré être prêt à remettre même ces comitadjis, contre la restitution des prisonniers de guerre serbes détenus en Bulgarie.

Nouvelles Etrangères

La conversion d'un patriarche schismatique.

Le Saint-Père a reçu, l'autre jour, en audience, le patriarche syriaque Abdul-Misiah, qui s'est converti récemment du monophysisme à la religion catholique.

Le patriarche était l'un des deux chefs de l'Eglise jacobite qui forme, depuis le VI^e siècle, une communauté schismatique. Les jacobites suivent la doctrine d'Eutychès, qui ne reconnaît qu'une seule nature en Jésus-Christ (la nature divine) et qui fut condamnée, dans les temps antiques, par le concile de Chalcedoine (faubourg de Constantinople).

Depuis cette époque lointaine, de nombreux chrétiens de Syrie et de Mésopotamie vivent séparés de la vraie Eglise et constituent une Eglise auto-céphale, qui prend le nom de Jacobite, de son fondateur Jacob Baradaus. Depuis la conquête musulmane, les sultans de Constantinople se sont toujours employés à empêcher tout retour des schismatiques au catholicisme et, pour cela, ils ont tenu les jacobites dans le plus grand isolement. C'est ainsi qu'il y a quelques années encore le gouvernement turc prohibait absolument aux dignitaires de l'Eglise jacobite de sortir de leur pays, même pour un voyage d'agrément. Aussi, le niveau intellectuel de cette communauté schismatique est descendu bien bas.

L'artisan du retour des chefs des jacobites vers Rome et le patriarche catholique d'Antioche, chef des chrétiens syriaques qui sont toujours restés fidèles à l'Eglise, M^r Rahmani, qui est bien connu dans le monde savant de l'Europe pour ses publications dans la Patrologie orientale ; il a su profiter des libertés politiques pour organiser la propagande catholique chez les schismatiques.

Son œuvre donna immédiatement de bons résultats et de nombreux jacobites sont déjà revenus à l'unité. Mais, ce qui aidera puissamment sa propagande, c'est le succès qu'il obtint en convertissant le chef même de l'Eglise schismatique, le patriarche Abdul-Misiah. Ce vénérable vieillard, dès qu'il eut connaissance de la Vérité, manifesta l'intention d'abandonner le schisme. Cela lui causa la perte immédiate de sa position et de ses prérogatives ; il fut en butte aux attaques des fanatiques et sa vie même courut quelque danger ; mais il eut le courage nécessaire pour rompre toutes les attaches. Pendant le courant du mois de mai, il adhéra officiellement à l'Eglise catholique et il est arrivé à Rome pour professer son obédience au Souverain Pontife.

L'autre jour donc, le Saint-Père l'a reçu solennellement. Le patriarche lut un discours où il citait les paroles de la liturgie orientale qui rappellent l'union primitive de l'Eglise syriaque avec Rome. Il protesta de son obédience envers le Pape, Chef universel de la chrétienté et demanda la bénédiction de Pie X pour les évêques et les fidèles qui l'avaient suivi dans sa conversion. En terminant, il déclara son ferme propos de rester toujours fidèle à l'Eglise catholique, et il lui en coûta les plus grandes souffrances. Et en prononçant

ces derniers mots, le vieillard pleurait. Le Saint-Père, visiblement ému lui aussi, lui prodigua les témoignages de la plus grande affection.

M. Clémenceau chez les Religieux.

Au moment où le *Confédéré* oppose M. Clémenceau à l'Eglise et à l'Ecole chrétienne, M. l'abbé Lacroix, aumônier de la marine, en retraite, rappelle opportunément dans la *Croix* une visite que M. Clémenceau lui-même fit en 1894 en Crète, à Candie, à une école de jeunes filles dirigée par une religieuse bretonne.

M. Clémenceau était accompagné du vice-consul, M. Rosembucke. Il questionna les jeunes filles d'abord, et, naturellement un peu intimidées par ce monsieur à la figure sérieuse, sévère même, celles-ci répondirent aux questions posées sur le français, de manière à le satisfaire pleinement. Elles furent, paraît-il, un peu moins heureuses en histoire naturelle. Bref, les jeunes élèves furent louées et les religieuses félicitées hautement. Le visiteur déclara à ces dernières que leur méthode était bonne, qu'elles tenaient fort bien leur place à l'étranger et que des concurrents laïques qu'on leur enverrait de France ne réussiraient pas aussi bien.

Saluant enfants, religieuses et Mme la Supérieure, encore une Bretonne, il se retira sans vouloir aller visiter aucune des écoles grecques où il avait été cependant invité à se rendre.

Mort de M. Lackroy.

M. Edouard Lockroy, ancien député de Paris, ancien ministre de la marine, est mort samedi matin, à l'âge de 73 ans, des suites d'une crise cardiaque consécutive à l'affection rhumatismale dont il était atteint depuis plusieurs années.

Né à Paris le 17 juillet 1840, Edouard Lockroy participa aux campagnes de presse contre l'Empire et prit part aux combats du siège de Paris.

Elu en 1871 représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, Lockroy joua un rôle important dans la vie politique de la troisième République. Il fut plusieurs fois ministre. On se souvient notamment de son passage au ministère de la marine et de son opposition au régime combiste.

Lockroy avait épousé, en 1877, Mme Charles Hugo, belle-fille du poète.

Drame de folie à bord.

Un drame de la folie s'est déroulé à bord du vapeur *Caterina* sur lequel avaient pris place des contingents du corps de Tripolitaine.

Un soldat atteint subitement d'aliénation mentale se barricada dans une cabine. Il accueillit à coups de fusil ceux de ses camarades qui tentèrent de s'emparer de lui. L'un d'entre eux fut tué et cinq grièvement blessés.

Finalement, le dément, tournant son arme contre lui-même, se suicida.

Une scène d'horreur.

A Villars-le-Sec, petite commune du canton de Delle, près de la frontière suisse, le journalier Auguste-Joseph Prenat, 28 ans, avait au cours d'une discussion, la nuit dernière, frappé son père de trois coups de couteau à la poitrine. Les voisins voulant pénétrer dans la maison trouvèrent porte close.

A 2 h., les gendarmes de Beaucourt, qu'on était allé prévenir, sommèrent le meurtrier de se rendre. A leurs injonctions, il se contenta de répondre :

— Si vous entrez, il y aura de la boucherie et j'achève le vœux.

En même temps, il brandissait tantôt un couteau, tantôt une fourche au-dessus du blessé.

A 5 h., arrivent le juge d'instruction, M. Husson, et M. Garnier, juge suppléant. La nuit est venue, l'angoisse étroit les assistants. Les magistrats somment à nouveau le meurtrier d'ouvrir. Le maréchal des logis Genin, qui a réussi à pénétrer dans la maison, se trouve en face de Prenat, qui s'est retranché derrière une barricade de chaises, et une hache levée sur son père, défie en ricanant son adversaire. Celui-ci tient d'une main son revolver braqué sur le misérable, et de l'autre une lampe électrique de poche.

— Si tu bouges, je tire ! crie le maréchal des logis.

— Si tu tires, je l'achève ! réplique le journalier.

La minute est poignante. Genin, pen-

sant intimider l'homme, fait feu en l'air. A la seconde, de l'autre côté de la barricade, la hache s'abat sur la tête du vieillard, qui expire.

Deux gendarmes enfoncent alors une porte du fond, pénètrent dans la chambre et saisissent le parricide, qui ne leur oppose aucune résistance.

Inondations dans le Midi de la France.

De violents orages ont éclaté sur la région et ont grossi considérablement les cours d'eau dans plusieurs communes. On télégraphie du Plan de la Tour et de St-Maximin que les rivières ont débordé sur une longue étendue. La Couloubrie a inondé les terrains environnants. Les dégâts sont importants. De nombreux animaux ont été emportés par les eaux.

Tragique accident d'auto.

Trompé par l'obscurité, le conducteur d'une automobile venant de Châlons, France, s'est engagé, près du pont de Lillory, sur le chemin conduisant au canal et dans lequel la voiture est tombée. Quatre personnes qui se trouvaient dans l'automobile ont été noyées.

Une caserne s'écroule.

Un grave accident s'est produit dans la soirée aux nouvelles casernes du 18^e chasseurs, à Longuyon, France.

Quelques chasseurs à pied travaillaient sous un hangar provisoire en bois, lorsque celui-ci s'est écroulé.

Un soldat a été tué, quatorze ont été blessés, dont plusieurs assez grièvement. Ils ont été transportés à l'hôpital militaire de Longwy.

Le hangar devait servir à abriter les voitures du bataillon.

Nouvelles Suisses

La Décision du lieutenant Colonel Rochette

Vers l'armée permanente.

M. Ch. Nicolet écrit encore dans *l'Impérial* de La Chaux-de-Fonds :

Cette attitude de l'autorité supérieure est même tellement manifeste que cette semaine, au Grand Conseil, au cours des interpellations sur les incidents de Colombier, M. Ed. Droz, chef du Département militaire cantonal, a cru devoir la signaler à l'attention des députés.

L'honorable conseiller d'Etat a donné lecture d'une lettre, par laquelle il exprimait il y a peu de temps, au Département militaire fédéral, les regrets du gouvernement neuchâtelois en face des procédés vexatoires et injustes qu'on employait à Berne vis-à-vis de nos officiers de troupe, au profit des instructeurs de carrière. Ces derniers font à cette heure la pluie et le beau temps. Comme ils ne relèvent que du Palais fédéral, ils se soucient comme de leur première cravache des observations les plus raisonnables et entendent poursuivre l'éducation des hommes confiés à leurs soins sans le moindre souci de l'opinion publique.

Cette manière de faire conduit aux beaux résultats qu'on connaît. A savoir qu'on dégoûte irrémédiablement du service militaire beaucoup de jeunes gens qui n'eussent pas demandé mieux que de suivre leurs écoles et leurs cours sinon avec joie, du moins avec bonne humeur, pour peu qu'on veuille bien ne pas les traiter comme des recrues de Saverne. Mais allez donc d'un cœur joyeux passer quelques semaines à Colombier, avec le régime qui fait aujourd'hui la gloire de cette place d'armes !

Enfin, symptôme alarmant, dont la démission du lieutenant-colonel Rochette est une démonstration évidente, il est certain que nous marchons à grands pas vers l'armée permanente.

Depuis la nouvelle organisation militaire, le recrutement des sous-officiers devient chaque jour plus difficile. Personne ne veut plus assumer les lourdes charges de ces emplois qu'aucun avantage sérieux ne compense.

A leur tour, beaucoup d'officiers de troupes déclinent tout avancement. Ils disent, et avec raison, qu'on leur demande un effort qu'ils ne sont pas en état de fournir et qui les amène à négliger leurs affaires dans une mesure inquiétante.

Quant aux satisfactions morales, si l'on peut dire, les excès d'autorité de MM. les grands chefs ont su les réduire à zéro, ou quelque chose d'approchant.

Cette opinion que l'armée permanente est inévitable d'ici à un avenir rapproché, nous l'avons entendu exprimer par des officiers très au courant de la situation. Et si l'on discute avec eux des motifs de ce changement fondamental de nos institutions nationales, on est forcé de reconnaître le sérieux de leurs arguments.

Notre système de milices a ses jours comptés.

Où allons-nous ? demandions-nous l'autre jour... Nous commençons à le savoir...

Voici encore des faits

En 1911, à Fribourg, près de Bionens, la colonel de Loys, qui commandait une brigade, fut tenu en échec par le seul régiment du lieutenant-colonel Rochette.

On ne l'avait sans doute pas oublié. Aussi les punitions se mirent-elles à pleuvoir sur les troupes fribourgeoises du lieutenant-colonel Rochette. Il en plut tant que ce dernier dira peut-être un jour que ce fut une des raisons qui motivèrent sa retraite.

Du reste, le nouveau commandant de la II^e division vient de donner encore un exemple de son esprit militaire en appréciant d'une façon très déplacée le mérite de son prédécesseur, et cela devant des soldats qui en furent stupéfaits.

M. Galiffe ne l'ignore pas. Des témoins pourront certifier que le colonel de Wattenwyl ne ménage pas même le chef de 1^{er} corps d'armée qu'il prétend « vieillir et fatigué. »

Le colonel Audéoud a surtout le tort d'être genevois.

Tout cela montre qu'on a entrepris dans certaines castes de notre armée une campagne systématique et sournoise contre ses meilleurs officiers parce qu'ils sont welsches. Au temps des Hertenstein et des Muller, le Conseil fédéral n'aurait pas fermé les yeux. Ce qui se passe actuellement va-t-il l'engager à débarrasser enfin le haut commandement des troupes welsches des chefs dangereux qui n'ont pas su les comprendre et sont devenus antipathiques à toute la population des cantons romands ?

Ou bien faut-il d'autres incidents encore que les démissions de Weissenbach, de Fribourg, Bonhôte, de Neuchâtel, et Rochette, de Genève, las de ces exaspérantes vexations, pour éclairer le Département militaire fédéral ?

L'assurance obligatoire contre les accidents, et les patrons

On mande de Berne :

Les avis que la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents à Lucerne a fait paraître, et les circulaires qu'elle a fait distribuer ont amené un grand nombre de patrons à répondre qu'ayant déjà assuré leurs ouvriers auprès de sociétés privées, ils ne voyaient pas la nécessité de conclure une nouvelle assurance. Il y a, sans doute, beaucoup d'autres patrons qui, pour le même motif, ont jugé inutile de demander des renseignements et se sont abstenus de faire parvenir à la Caisse nationale l'avis que la loi les oblige à donner. Il est donc bon d'expliquer une fois de plus en quoi consiste l'assurance obligatoire.

Sous le régime légal actuellement encore en vigueur, les patrons sont responsables des accidents qui frappent leurs ouvriers et sont libres d'assurer ce risque, auprès d'une société de leur choix, ou de ne pas l'assurer. La loi fédérale sur l'assurance règle la question d'une manière complètement différente. Elle remplace la responsabilité civile des patrons par l'assurance de tous les employés et ouvriers des entreprises, industries ou établissements quelconques mentionnés à son art. 60. La Caisse nationale, dès son ouverture à l'exploitation, sera seule chargée du service de cette assurance obligatoire, qui ne peut pas être remplacée par un contrat conclu avec une société privée. Donc, alors même qu'un contrat existe, les patrons restent soumis aux dispositions légales et sont obligés d'annoncer leur entreprise à la Caisse nationale.

Reconnaissant qu'il ne peut pas y avoir double assurance, la plupart des sociétés ont déjà admis que les contrats passés avec elles seront résiliés de plein droit au moment où la Caisse nationale sera ouverte à l'exploitation. Il peut toutefois, dans certains cas, s'élever des difficultés, qui devront être tranchées par les tribunaux. Pour éviter toute possibilité de discussion, il est prudent, lorsqu'on renouvelle un contrat d'assurance ou qu'on en conclut un nouveau, d'y faire insérer une clause

prévoyant expressément qu'il ne sera valable que jusqu'à la date de l'entrée en vigueur de l'assurance obligatoire.

La Caisse nationale ne pourra pas être ouverte à l'exploitation avant le milieu de l'année 1915.

Les élections à Lausanne.

Après avoir élu cent conseillers communaux, les électeurs lausannois étaient appelés hier à désigner quinze suppléants — les cardinaux, comme on les appelle à Lausanne — qui entreront au Conseil selon leur rang d'élection au fur et à mesure que se produiront des vacances.

Vu le résultat du scrutin précédent, et la majorité très faible qui s'est dessinée, cette opération revêt une importance considérable.

Il y a eu 5.455 votants sur 13.623 électeurs, alors que 8.671 citoyens s'étaient présentés aux urnes jeudi.

Le premier tour a eu lieu à la majorité absolue. Aucun candidat n'ayant obtenu cette majorité il y a ballottage général.

Les cinq candidats socialistes viennent encore en tête de liste avec environ 2.200 voix chacun.

Les neuf candidats radicaux obtiennent 1.700 à 1.800 voix.

Enfin les six libéraux font 1.620 à 1.650 voix.

La majorité était de 2.726 voix.

Le second tour de scrutin se fera à la majorité relative.

Nouvelles Locales

Grand Conseil

Session d'automne 1913

Séance du 22 Novembre 1913

Présidence de M. C. Défayes, président

Dans un message le Conseil d'Etat met la Haute-Assemblée au courant du projet, dans ses grandes lignes, de notre participation à l'Exposition nationale de 1914 à Berne.

Le Département de l'Intérieur s'occupera d'y envoyer en bonne place des sujets sélectionnés de notre bétail bovin, caprin et porcin ; des produits choisis de notre viticulture, de notre arboriculture, de notre horticulture, de notre apiculture et même de notre aviculture. Il montrera des graphiques du service des améliorations foncières.

Le département de l'Instruction publique donnera de nombreux schémas qui permettront de saisir sur le vif le développement de l'Instruction dans ses diverses modalités.

Des tableaux et des dessins de routes taillées dans les rochers, de torrents corrigés, de forces hydrauliques captées, de chemins de fer conduits au travers des montagnes, caractériseront la tâche aussi ardue qu'importante de notre Département des Travaux publics.

Les mensurations cadastrales

Reprenons, à l'art. 31, l'examen du décret concernant les mensurations cadastrales. Il s'agit maintenant de l'abornement des parcelles. En raison du morcellement excessif qui sévit dans nos campagnes, les députés *Pétrig* et *Couchepin* invitent le futur géomètre cantonal à préconiser l'emploi de pieux en bois ou en fer à bon marché dans la limitation des propriétés ; la dépense sera simplifiée.

L'abornement du domaine territorial et du domaine public se fait aux frais des communes. Le bornage du domaine privé incombe aux propriétaires.

Les propriétaires seront engagés à redresser leurs limites par des échanges de terrains, à installer des chemins de dévestiture rationnellement situés et à réunir des parcelles en un seul mas.

Cette dernière prescription qui fait l'objet de l'article 40, a été dictée par une circulaire de l'Union suisse des paysans. Souhaitons que nos agriculteurs comprennent tout ce que renferme d'amélioration économique cette invitation de leur organe central, et que le moment venu, ils sauront s'y soumettre avec une honne volonté intelligente, puisqu'en définitive elle ne veut que leur propre bien.

Les documents de la mensuration d'une commune, dès que le service techni-

que cantonal en a reconnu l'exactitude, sont déposés dans un local procuré par la commune où ils peuvent être consultés par les intéressés pendant un certain temps.

Ensuite le propriétaire (art. 43) déclare si ses immeubles sont exactement figurés au plan et s'il n'en possède pas d'autres.

Le propriétaire qui, par sa négligence et par sa faute, occasionne du retard aux opérations d'une mensuration, peut être recherché en juste indemnité.

Tous les documents des mensurations (art. 53) sont conservés aux archives du service technique cantonal du registre foncier (archives de l'Etat).

La commune et le conservateur du registre foncier reçoivent un double du plan et de l'état des contenances. Le public est admis à consulter les plans sous la surveillance du préposé responsable.

D'après le projet, seul le *géomètre conservateur* est autorisé à en faire des copies. Le rapporteur français veut étendre ce privilège au *teneur du registre foncier*; le rapporteur allemand, au *tenneur du registre de l'impôt*. Après un long échange d'idées qui, au lieu de produire la lumière épaissit de plus en plus la brume s'élevant de ce texte, on le renvoie à l'examen des 2ds débats.

L'Etat et les communes, dit le projet, supportent par moitié les frais des triangulations de IV^e ordre, déduction faite de la subvention fédérale.

La commission estimant que les communes sont déjà surchargées par les frais des mensurations parcellaires, insiste pour laisser tous les frais de la triangulation de IV^e ordre à la charge de la Caisse d'Etat.

Voilà qui est loin de sourire à notre Trésorier, car c'est une somme supplémentaire de fr. 200.000 qu'on veut lui faire endosser. Il doit l'endosser. A titre de compensation les communes fourniront les lois nécessaires à la confection des signaux, se chargeront des frais de coupes dans les forêts et des dommages causés aux récoltes.

Il est plus de midi quand les 63 articles sont enfin parcourus et adoptés. L'ordre du jour appelle en second lieu

Les fêtes du Centenaire

Vu l'importance du sujet et l'heure tardive, M. Alex. Seiler propose d'ajourner la discussion jusqu'à la session de mai. La Haute Assemblée se refuse d'attendre davantage et aborde immédiatement le sujet.

On écoute, trop hâtivement, un exposé, à la fois très clair et très concis, du rapporteur M. Er. de Courten. Il retrace les circonstances qui précédèrent et entourèrent le pacte d'adhésion à la Confédération suisse. C'est le centième anniversaire de cette date historique que nous célébrerons en 1915. Quelles seront les grandes lignes de ces fêtes? C'est ici que les divergences commencent.

Quelques représentants — dont M. Alex. Seiler — formant minorité en commission, ont résolu de consulter les conseils de districts et penchent vers l'idée de fêtes régionales. La majorité de la commission, présidée par M. Jos. Ribordy, conclut à l'érection d'un modeste monument dans le chef-lieu, à une festivité coïncidant avec l'exposition cantonale d'agriculture qui de 1914 serait renvoyée à 1915, à la fondation éventuelle d'une œuvre d'utilité publique.

Les conceptions de M. Alex. Seiler

En un long discours prononcé dans la rude et sonore langue de Schiller — dont, disons-le en passant, l'emploi n'est pas justifié en ce moment puisque les neuf dixièmes de ses adeptes ont quitté la salle — M. Alex. Seiler expose les motifs qui ont dicté sa manière de voir. Il s'étonne de la hâte avec laquelle on veut liquider cette question. Pourquoi s'y attacher devant une salle à moitié vide? Il s'agit d'un sujet important au premier chef, d'un sujet national.

Ces fêtes que l'on se propose de célébrer doivent être à la portée de tous les habitants du Valais. Ce ne sera possible que si l'on organise des fêtes dans chaque district car une fête centrale, à cause de la distance, éloigne une bonne partie des citoyens appelés à y participer.

Pour ce qui regarde le monument, ou ce monument sera d'un coût modeste et alors de peu de valeur artistique, ou bien il sera d'un prix élevé et dans ce

cas n'est-il pas préférable d'en consacrer le prix, ainsi que les sommes des subsides de l'Etat affectés à une fête centrale, à un fonds en faveur de la création d'une œuvre d'utilité nationale: un hôpital cantonal par exemple? L'exposition septennale d'agriculture serait facilement supprimée, attendu que l'année prochaine nous participons à l'Exposition nationale de Berne. D'où un certain montant économisé qui irait grossir le fonds ci-dessus dénommé.

Ces conceptions ingénieuses et qui ne sont pas dépourvues d'un certain bon sens, d'une certaine franchise d'allure qui plairont aux adversaires jurés de toute centralisation, sont, ici, condamnées d'avance. Pas une voix d'approbation, ni sur le banc du Conseil d'Etat, ni sur les banquettes plus ou moins rembourrées du Grand Conseil.

Le Haut-Pouvoir ne demande pas aujourd'hui à l'Assemblée une *décision* définitive mais simplement une *indication*. Il consultera les conseils de districts et il remplira ainsi l'un des vœux de M. Seiler.

Le duel oratoire terminé, nos députés, unanimes à trois exceptions près, approuvent les démarches du Conseil d'Etat et les conclusions de la majorité de la commission.

Une conversion financière

Sans arrêt et à toute vapeur on accorde à l'Etat la faculté de convertir la dette intérieure de 1.100.000 fr. à 4 % en un emprunt au 4 1/2 % amortissable.

La faim justifie les moyens

Il est près de 2 h. Tout le monde se lève. Adieu l'étiquette, adieu les usages, adieu le discours présidentiel avec son traditionnel souhait « d'un heureux retour dans les foyers »! L'estomac gronde. Comme une volée d'écoliers s'élançant vers les vacances, ainsi nos députés, tout honorables qu'ils soient, s'en vont...

C'en est fait du parlement de 1913. Sten.

Le carnet de l'alpiniste

Respectez la propriété d'autrui

J'ai signalé ici même une série d'actes de vandalisme commis par des alpinistes indignes de ce nom dans les montagnes de la Haute-Savoie, du Valais, de l'Oberland et des Grisons. A récapituler ces faits hautement regrettables, il semble que le nombre augmente de ceux qui, une fois sortis des villes, se croient en pays conquis et se livrent aux plus inqualifiables attentats contre la propriété. De tous côtés, l'écho me revient des procédés chers à certains individus qui ne respectent rien lorsqu'ils se croient à l'abri de poursuites judiciaires ou de la correction cinglante que leurs agissements mériteraient. Il y a quelques jours, un brave berger valaisan, qui « alpe » souvent dans la région des Aravis, m'a raconté qu'au printemps dernier, il a retrouvé son chalet bouleversé de fond en comble par des touristes malfaisants; ceux-ci ne s'étaient pas contentés de laisser sur les tables les reliefs de leurs repas, d'abandonner sans éteindre le feu qu'ils avaient allumé et qui avait consumé une partie du plancher; ils avaient aussi, en partant, ouvert portes et fenêtres. On juge de l'état dans lequel était le chalet quand son propriétaire y revint plusieurs mois après; on devine aussi la fureur bien légitime du paysan, et le ressentiment qu'il doit conserver au fond de son cœur à l'égard des montagnards qui ont si indignement abusé de l'hospitalité... qu'ils n'avaient pas demandée.

Semblable chose vient d'arriver dans un pâturage des Grisons. Et il n'y a guère de mois où les journaux, surtout ceux de la Haute-Savoie n'aient l'occasion de relater des incidents de ce genre. Aussi les clubistes genevois, même les plus sérieux, les plus respectueux de la propriété d'autrui, sont-ils de plus en plus mal vus par les populations savoyardes qui font grief à la collectivité des délits commis par quelques voyous!

Il faut donc que tous les fidèles de la montagne redoublent de précaution et de surveillance. Qu'ils s'abstiennent eux-mêmes de tout acte qui serait de nature à aggraver la situation et qu'ils exercent une sorte de contrôle tacite sur leurs compagnons de course, ainsi

que sur les touristes qu'ils rencontrent. Nos clubs se doivent de graver dans l'esprit de leurs membres cette vérité: à savoir qu'à la montagne, tout comme en plaine, il y a un code de civilité puérile et honnête dont on ne saurait se départir sans encourir soi-même de graves ennuis et sans causer aux autres un véritable préjudice.

Cet axiome, ou quelqu'autre semblable, devrait figurer dans le règlement de chacune de nos sociétés alpines. Peut-être à la longue verrions-nous alors diminuer le nombre de ces êtres malfaisants qui réussissent souvent aujourd'hui à rendre la montagne intolérable à ceux qui l'aiment comme elle doit être aimée.

Al. M.

De nouveaux fourgons postaux

Des fourgons postaux d'un nouveau modèle, à quatre essieux, ont été mis en circulation au commencement de ce mois. Ces ambulants sont munis de plateformes et de couloirs fermés, de sorte qu'ils peuvent être attelés au milieu des trains en laissant le passage libre aux voyageurs et au personnel. Une de leurs particularités est d'être éclairés par le toit, ce qui laisse plus d'espace disponible pour les casiers à lettres. Ces voitures contiennent un bureau postal long de sept mètres et demi, très pratiquement aménagé, et un espace de quinze mètres carrés et demi pour les sacs et les paquets. Elles pèsent 33 tonnes, sortent des ateliers de la Société industrielle de Neuhausen et coûtent chacune 55.000 francs. L'un de ces fourgons sera exposé à Berne en 1914.

Cours populaire de comptabilité « Idéal »

Jeudi prochain, à St-Maurice, à l'Hôtel de la Dent du Midi, de 4 1/2 h. à 6 1/2 h., à Bex, à l'Hôtel Central, de 1 h. 1/2 à 3 1/2 h. de l'après-midi, auront lieu les leçons de comptabilité « Idéal », données par M. Allig, expert comptable.

Messieurs, Dames et Demoiselles de toutes les classes et régions se sont inscrits et d'autres imiteront le bon exemple. Donc ne vous gênez pas d'y assister, tout le monde a besoin d'apprendre, surtout dans la vie commerciale de nos jours. Les inscriptions sont encore reçues au local par l'organisateur des cours.

Société Sédunoise d'Agriculture

La distribution des prix et des certificats aux élèves aura lieu dimanche prochain, 30 novembre à 1 1/2 h. devant l'Hôtel du Gouvernement.

Les membres de la Société sont priés d'y assister. Départ en cortège du Café Industriel.

A ce sujet nous rappelons que les prix qui ne seront pas retirés ce jour-là resteront la propriété de la Société.

Le Comité

Le salage électrique des viandes

On n'en est plus à compter les applications en apparence baroques, de l'électricité qui, plus que jamais, mérite son nom de fée. Après l'avoir fait servir à activer la croissance des plantes et la maturation des fruits, voici qu'on l'emploie dans le salage du lard et des jambons.

La maison J.-C. Roth et Cie, de Cincinatti, a eu l'idée de faire traverser la saumure par un courant alternatif et elle a vu s'abaisser la durée de la salaison de ses jambons, de trois mois et plus à trente ou trente-cinq jours au maximum. La saumure employée à la composition classique: sel, sucre et salpêtre en solution; le courant employé est de 30 à 35 ampères, à 60 périodes. Depuis plusieurs années déjà, cette maison américaine utilise avec succès sa découverte.

Les jambons sont disposés en piles sur les plateaux de grandes cuves de bois pouvant contenir 2250 kilos de viande. Une fois la mise en place terminée, la saumure arrive dans les cuves, refroidie à 1 ou 2 degrés et maintenue continuellement en circulation par un jeu de moteurs et de pompes.

Les électrodes, disposées aux extrémités opposées de la cuve, comprennent chacune cinq charbons cylindriques, longs de 120 centimètres, de 8 millimètres de diamètre, abrités dans des tubes en poterie non vernissée. En-

tre les deux électrodes, la chute de potentiel est de 40 volts environ. Le courant passe sans interruption, aussi longtemps que dure le salage. Mais on semble disposé à abandonner cette méthode et à réaliser une économie d'énergie, car des expériences ont démontré qu'on pouvait obtenir sensiblement les mêmes effets en ne faisant passer les décharges qu'un jour sur deux.

Ce curieux effet de l'électricité s'expliquerait par ce fait que les décharges continues ouvrent les pores de la viande, ce qui faciliterait notablement la pénétration de la saumure. Que l'hypothèse soit vraie ou fausse, les résultats n'en sont pas moins probants, et il faut bien admettre que la méthode est économique, puisque l'entreprise de Cincinatti persiste à l'employer après plusieurs années, non seulement pour les jambons, mais aussi pour le lard. Le salage de ce dernier dure, en effet, normalement de 18 à 20 jours, tandis que l'opération est terminée en trois ou quatre jours lorsqu'on fait intervenir l'électricité dans les mêmes conditions que pour les jambons.

On met donc trois fois moins de temps pour le salage des jambons et six fois moins pour le lard, c'est là une économie très appréciable qui doit rémunérer largement les frais qu'entraînent l'installation électrique et la consommation d'énergie.

Décisions du Conseil d'Etat

Canal Stockalper.

Le Conseil d'Etat décide de transmettre au Département fédéral de l'Intérieur, en vue de l'obtention d'un subside, le projet d'élargissement du canal Stockalper à son embouchure dans le Rhône.

Pour Fully.

Les travaux de correction de la route de Fully, à Vers l'Eglise, sont adjugés à Taramaraz Henri, à Fully, et Vadi Alex., à Sion.

Nominations.

M. Louis Gay, à Bramois, est nommé secrétaire au Département de Justice et Police.

M. Camille Giroud, instituteur, est nommé substitut de l'officier de l'état-civil de Chamoson.

M. le Rd Chanoine C. Meichtry, à Sion, est nommé Vice-Président du Conseil de l'Instruction publique.

Assurances fédérales.

Au vu de la déclaration de l'Office fédéral des Assurances du 18 Octobre dernier, le Conseil d'Etat décide de surseoir à la présentation du projet de décret concernant l'application de la loi fédérale sur les assurances.

Chemins de fer.

Le Conseil d'Etat émet un préavis favorable à la demande de prolongation de délai:

1. pour un chemin de fer funiculaire du Muttbach à l'Hôtel Belvédère;
2. pour un chemin de fer à voie étroite de Stalden à Saas-Grund et pour un chemin de fer funiculaire de Saas-Grund à Saas-Fée.

La Lonza.

Il décide de transmettre au Département fédéral de l'Intérieur le dossier re-

latif à la correction de la Lonza, partie plaine, en vue de l'obtention d'une subvention fédérale.

Pour la Crettaz.

Il porte un arrêté ordonnant une collecte dans les districts de Martigny, Entremont, St-Maurice et Monthey en faveur des incendiés du hameau de la Crettaz.

Cantonniers.

Luyet Louis, de François, est nommé cantonnier de la route Sion-Savièse. Arnold Ludwig, Simplon, est nommé cantonnier du refuge N° 5 de la route du Simplon.

Pour Charraz.

La société de consommation est nommée débitante de sels à Charraz-Vizon.

Droit d'enseigne.

Il est accordé à Jos. Gross un droit d'enseigne pour son établissement aux Marécottes, sous le nom de « Chalet-Pension de la Fontaine ».

Le plus bel Ornement

de nos petits favoris sont des yeux vifs et une couleur rose et forissante. On observe l'un et l'autre chez les enfants qui prennent régulièrement l'Emulsion Scott. Un avantage majeur de cette préparation est sa facilité à être digérée, c'est pourquoi on peut la donner même aux plus petits enfants, quant à l'époque de la dentition, ils ont besoin d'un fortifiant.

« C'est avec plaisir que nous portons à votre connaissance que nous avons fait les meilleures expériences avec l'Emulsion Scott. Bien que nous n'en donnions que quelques légères doses à notre petit, âgé de six mois, dans sa bouteille, les suites heureuses se firent bientôt remarquer, et dans peu de temps il avait, sans difficulté, mis trois jolies dents. Et le petit homme se porte malgré cela à merveille, grâce à l'Emulsion Scott. »

(Signé) Adolf Schneider. Herisau, Dampfsägerei, le 3 mars 1913.

Cependant, seulement l'Emulsion Scott, pas d'autre!

Prix: 2 fr. 50 et 5 francs.

Services de table argentés

les plus nouveaux modèles, d'exécution soignée de fr. 2.— à fr. 225.—. Demandez notre nouveau catalogue spécial gratuit qui en contient un choix énorme. Chaque commande est livrée franco en domicile. 1393 E. LEICHT-MAYER & Co., Lucerne, Kurplatz, N° 17.

Catarrhes, maux de gorge

« Je puis recommander les Pastilles Wybert-Gaba à tous ceux qui souffrent de la toux, de maux de cou ou de catarrhe, parce que j'ai reconnu leur efficacité remarquable contre ces affections. »

1394 J. W. à Rikon. En vente partout à 1 franc la boîte 1385 Demander expressément les Pastilles Gaba.

JEUNE HOMME

de confiance cherche place comme fromager dans une petite laiterie. Pour conditions, s'adr. à Michelod Joseph, à Charraz.

Jeune homme, très instruit, cherche place dans famille ou hôtel comme

PORTIER. Bonnes références à disposition. Entrer de suite. S'adr. au Journal.

Représentants

sont demandés par l'importante MAISON HUILE de Provence. Visitez de suite par Directeur actuellement en Suisse. Ecrire: ALFRED RICHARD, Poste restante à NEUCHÂTEL.

Billes et Branches de noyer, plane et poirier sont achetées à de bons prix par la Fabrique de socques et bois de socques.

Ch. Claret, Martigny

Comptabilité « IDÉAL »

pour MM. les commerçants, industriels et artisans, auront lieu.

Finance pour le cours fr. 20 — seulement; tout le matériel y compris.

Les cours commenceront:

A St-Maurice, à l'Hôtel de la Dent du Midi, le jeudi 27 Nov. à 4 h. 1/2.
A Bex, à l'Hôtel Central, le jeudi, 27 Nov. à 1 h. 1/2.

Les inscriptions sont encore acceptées aux adresses indiquées antérieurement et par l'organisateur des cours, lors de la première séance au local.

E. R. AELLIG, expert comptable.

LE THERMOGÈNE

soulage en une heure et guérit en une nuit, toutes les maladies inflammatoires :

Toux, Bronchites, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, Points de Côté, Lumbagos, etc.

Mode d'emploi. — Il suffit d'appliquer le THERMOGÈNE en ayant soin qu'il adhère bien à la peau — Dans toutes les Pharmacies, la boîte 1 fr. 50.

ŒUVRE ST-AUGUSTIN

ST-MAURICE et FRIBOURG

- Statues
- Bronzes
- Orfèvrerie
- Ornements
- Vêtements ecclésiastiques
- Fleurs artificielles
- Cierges
- Encens
- Bréviaires

Chaussez-vous de confiance
A la Mascotte
J. Reymond, St-Maurice
Spécialité « BALLY »

AVIS

La Municipalité de St-Maurice met en vente
55000 exposés d'invention
en volumes reliés de chacun 100 exposés. On peut
traiter pour la collection entière ou pour chaque
volume séparément.
S'adresser au Greffe municipal.
L'ADMINISTRATION.

**Grand assortiment de
fourneaux-potagers neufs dp. 55 fr.**

Fourneaux calorifères neufs, brûlant tout combustible depuis 20 frs. — Fourneaux en catelles d'occasion, très bon marché.
S'adr. à Jean Ghisoli, serrurier, le Saurier. Avenue Nestlé, Montreux.

Jos. GIROD, Monthey

Beau choix d'OUVRAGES à BRODER pour cadeaux de Noël et Nouvel-an.
Agendas pour 1914 : 1 jour, 2 jours et 14 jours à la page. — Sous-main pratiques et autres articles pour bureaux. *Classeurs, copie-lettres, registres, encres, etc.*
Articles pour écoles

Vêtements pour l'hiver :

Bas, caleçons, chemises, (camisoles, sous-vêtements) tricots, (gilets de chasse) guêtres, gants, bérets, casquettes. — Chapeaux de feutre. — Couvertures, plumes pour duvets, etc.

PÉPINIÈRES du Domaine des Iles

Recommandées par l'Etat du Valais

Agriculteurs, soucieux d'une bonne réussite, venez choisir en pépinières des arbres faits dans le pays et évitez d'acheter la marchandise étrangère. Choix sélectionné d'abricotiers Luizat, pommiers, poiriers, pêcheurs, pruniers, cognassiers, cerisiers, noyers greffés.

Tiges pyramides, palmettes, gobelets, cordons, groseillers, cassis, framboisiers, noisetiers, griffes d'asperges, « géante hâtive d'Argenteuil ». Osiers sélectionnés. Conifères, plants forestiers. Plantes grimpanes, rosiers et arbustes à fleurs. 1230

Ch. PETER, MARTIGNY

Widmann & Cie

FABRIQUE DE MEUBLES

(près de l'église prot.) Sion (près de l'église prot)

Ameublements complets d'hôtels, pensions villas, restaurants, etc.

Grand choix de mobilier de chambre à coucher, salon, chambre à manger.

Glaces, tapis, rideaux, chaises de Vienne soûtil, crin animal et végétal. 3

Marchandise de choix. — Prix avantageux

MAIS, SEIGLE, ORGE

garantis moulus ronds, sur facture sont livrés aux plus bas prix par le MOULIN ROUGE-NARBEL, d'Aigle.

Entrepôt : **Monthey**, derrière le café du Marché, ouvert chaque mercredi matin.
Tourteaux, Farines, Recoupes et Sons.

Agenda du Valais 1914

Cet agenda, très pratique, et d'un format portatif, convient non seulement aux gens d'affaires, mais aussi aux négociants et agriculteurs en raison des tables et renseignements précieux qu'il contient.

Prix : cartonné 2 francs.

En vente chez les dépositaires ou envoi contre remboursement en adressant demandes à
Case postale 14046, Sion.

On cherche pour le 1^{er} janvier

une jeune fille catholique, de 17 à 18 ans, désirent apprendre la langue allemande, pour aider la dame de la maison. Leçons de langue si l'on désire. Vie de famille. Pas de rétribution. Offres si possible avec photographie sous T28019 L à Haasenstein et Vogler, Lausanne. 1383

Un jeune homme cherche place comme **portier ou liftier** Références à disposition. S'adresser au Nouvelliste.

Les NOUVEAUTÉS d'hiver sont en magasin

GRAND CHOIX de Blouses, Tabliers Jupons LAINES BONNETERIE

V^e M^{ce} LUISIER 15, Grand'Rue ST-MAURICE

LINGERIE CONFECTIONNÉE

Chemiserie, cols et cravates Articles pour bébés

TOILERIE — RIDEAUX

TOILES CIRÉES et LINOLEUMS

Vente de confiance et à bas prix

CONGO le meilleur brillant pour chaussures

Deux Vacherins 7 francs franco remboursement **E. VIRET-THURIN** 56, Avenue d'Echallens, 56 Lausanne

J'envoie excellent **fromage maigre vieux** à 0,90 cent. et Fr. 1. — depuis 8 kg. Franco contre remboursement. LAITERIE PIETERLEN (Bern).

LACTA toujours le meilleur et le mieux contrôlé. On n'y a pas de dépôt de commande à Gland, Franco 5 kg. 3 fr. 10 kg. 6 fr. 125 kg. 14 fr. 50. On y revient toujours.

FROMAGES Nous expédions fromages gras extra à 1.70 par kg. mi-gras à 1.40 et maigre 1.20. **GLEIRE et PINGOUD**, laiterie modèle, 13, Rue St-François, Lausanne. 984

MIGRAINES guéries par la **Céphaline** le meilleur et le plus sûr des ANTINÉVRAALGIQUES Plus de MAUX DE TÊTE, INSOMNIES, etc. Nombreuses attestations **A.G. PETITAT, ph. YVERDON.** Gachets 2fr. Poudres 150fr. franco par 2 boîtes.

Le Nouvelliste Valaisan 5 cent. le No.

LOTS à 95 cent.

A LA VILLE DE PARIS

Rue du Château **MONTHEY** Rue du Château

A partir de mercredi 26 au samedi 29

Un wagon de vaisselle

est arrivé et sera vendu par

Lots à 95 ct. seulement

Que chacun en profite car une occasion pareille ne se verra pas de si tôt. Voir les prix ci-dessous :

- N. 1. 1 panier buchille, 1 paq. lessive et 1 paq. allumettes.
2. 1 " " 1 paq. " " et 1 paq. " " 1 savon.
3. 1 grande soupière couleur.
4. 1 soupière couleur, 1 pot à lait.
5. 1 vase de nuit blanc et un pot à lait.
6. 1 vase de nuit blanc et 4 verres à vin.
7. 3 tasses, 3 soucoupes et 1 pot à lait.
8. 10 soucoupes et 1 pot à lait.
9. 6 assiettes à soupe.
10. 6 assiettes à soupe creuses.
11. 3 pots à lait couleur.
12. 1 saladier blanc et 1 pot couleur.
13. 1 saladier blanc et 1 couleur.
14. 1 saladier blanc et 2 couleur.
15. 3 tasses à anse, 3 soucoupes et 1 pot à lait.
16. 6 tasses et 6 soucoupes.
17. 1 plat blanc et 1 saladier blanc.
18. 1 plat rond blanc et 6 verres à vin.
19. 1 plat rond blanc, 1 pot à lait, 1 saladier couleur.
20. 1 plat rond blanc, 1 pot blanc et 2 verres.
21. 1 plat blanc, 1 saladier couleur.
22. 1 plat blanc et un grand saladier.
23. 1 plat ovale blanc et 1 grand pot à lait.
24. 1 pot toilette blanc et un petit pot couleur.
25. 1 cuvette blanche pour toilette, 1 bol couleur.
26. 1 pot blanc, 2 litres, droit.
27. 1 pot blanc, 2 litres conique.
28. 1 pot blanc, 1 couleur droit.
29. 1 pot blanc, un couleur coiffique.
30. 1 grand plat creux et un pot à lait couleur.
31. 1 plat creux couleur et un vase de nuit blanc.
32. 2 plats creux couleur et 1 pot à lait
33. 4 grosses tasses blanches, 1 pot à lait couleur
34. 6 verres à vin et 6 soucoupes
35. 1 panier buchille et 1 plat couleur
36. 1 panier buchille et 1 plat creux couleur
37. 1 plat plat couleur et 4 assiettes à soupe.
38. 1 cuvette émail et 1 pot à lait.
39. 3 assiettes à soupe, 3 verres à vin et 1 pot à lait.
40. 3 assiettes à soupe, 3 soucoupes et 1 pot à lait.

PIANO de location, d'occasion électriques **Maison EMCH** 19 Avenue du Kursaal, MONTREUX Catalogue gratuits sur demande 1

Favorisez votre journal par vos annonces

Nul n'ignore que les

PÈRES CHARTREUX



expulsés de la Grande Chartreuse, ont emporté leur secret et fabriquent à TARRAGONE, outre leur Liqueur,

L'ÉLIXIR VÉGÉTAL

SOUVERAIN CONTRE : Indigestions, Maux d'Estomac, Syncopes, Influenza, Choléra, Mal de Mer, etc.

VULNÉRAIRE L'Élixir végétal combat les Coliques des Animaux domestiques.

LÉON BUQUIN Concessionnaire pour la SUISSE 30, Avenue du Mail, GENÈVE

Dès le 2 Novembre

La SUISSE

SEUL JOURNAL DU MATIN

paraissant à GENÈVE, qui soit entièrement fait dans la nuit, est mis en vente le DIMANCHE MATIN comme les autres jours de la semaine.

Le plus répandu des journaux de la Suisse romande (16^{me} année)

Années : 30 cent. la ligne.

Réclames : 1 franc la ligne

Rabais pour ordres importants

Grâce à son gros tirage, qui dépasse

25,000

exemplaires

LA SUISSE est un organe de publicité de tout premier ordre.

Pour la publicité, s'adresser à l'AGENCE HAASENSTEIN & VOGLER.

Magasins de la Balance, La Chaux-de-Fonds

SPECIALITÉ DE TISSUS **TISSUS EN TOUS GENRES** Maison de confiance

N'ayant ni succursales, ni voyageurs, réduisant ainsi les frais généraux au strict nécessaire, nous pouvons vendre nos marchandises à des prix d'un bon marché sans concurrence, tout en étant de première qualité. Envoi franco des marchandises contre remboursement, ou payable à 3 mois sur demande.

Envoi franco des collections d'échantillons Après un premier essai nos clients nous restent fidèles.

Aperçu de quelques prix 1113

Choix incomparable en étoffes pour robes	Grand assortiment en toilerles et art. blancs
Fr. le m.	Fr. le m.
Cheviottes noires et couleurs dep. 1.45	Toile coton blanc dep. 0.30
Satins laine noirs et couleurs dep. 2.45	Cotonnes p. tabliers 0.65
Draps de dames 1.50	Flanelles-coton pour chemises, depuis 0.50
Grisaille p. costumes 1.20	Doublures en t. genr. 0.45
Nouveautés pr blouses 80	Essuie-mains et essuie-services dep. 0.50
Velours pour robes 1.20	Limoges et cotonnes 0.65
Draps amazons toutes nuances larg. 130 cm 2.90	Toiles p. draps de lit 1.10
Milaines et Draps pour habits d'hommes Plumes et duvets depuis 1 fr. 20 la livre	Flanelle laine pour camisoles dep. 1.50
	Nappages, Damassés, Bazins.

Prière de demander les échantillons Notre principe est : Vendre bon marché et de confiance.

IMPRIMERIE ST-AUGUSTIN

St-Maurice impressions en tous genres, pour commerce et industrie.